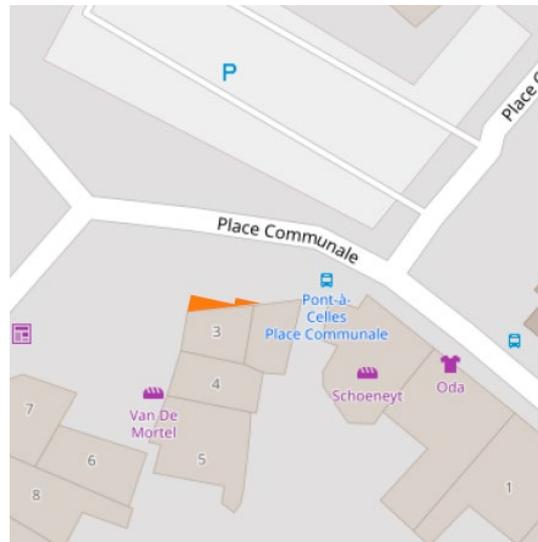


Enquête publique : Modification de voirie – Place Communale n° 2 et 3 à Pont-à-Celles



Modification de la voirie communale conformément au Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale

Concerne : la demande introduite par l'association d'architectes de Pont-à-Celles DR(EA)²m dont le siège social se situe Place communale, 28 à Pont-à-Celles tendant au rachat d'une portion du domaine public jouxtant les parcelles sises Place Communale n° 2 et 3 conformément au plan dressé par Monsieur Luc CORDIER, géomètre-expert.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du :

- Date d'affichage de la demande : **Le 18/01/2023**
- Date d'ouverture de l'enquête : **Le 19/01/2023**
- Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : **Administration Communale de Pont-à-Celles – Service Patrimoine – Place communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles – le 17/02/2023 à 10 heures**
- Les observations écrites peuvent être adressées à : **Administration Communale de Pont-à-Celles – Service Patrimoine – Place communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles**

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service Patrimoine) à partir du 19/01/2023 jusqu'au 17/02/2022, chaque jour ouvrable (lu-ven) et uniquement sur rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de l'agent communal en charge du dossier (Mme HAMIHAUX – 071/84 90 85 – morgane.hamiaux@pontacelles.be). Toute personne intéressée peut formuler, par écrit, ses observations auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'au jour de la clôture de l'enquête à 10h.